



INFOS DE VOTRE MUNICIPALITÉ

www.ste-anne-de-la-pocatiere.com

**Sainte-Anne
de-la-Pocatière**

Juillet 2025

Mot du maire

Bonjour gens de Sainte-Anne,

Nous sommes déjà à la mi-juillet, et pour plusieurs d'entre vous, les vacances ou des moments de repos approchent à grands pas. Souhaitons-nous un peu plus de soleil afin de profiter pleinement de la nature et des joies du plein air. Côté positif, il y a moins de feux de forêt au Québec et les réserves d'eau sont bonnes.

Espérons maintenant de meilleures conditions pour nos agriculteurs et maraîchers, qui traversent une saison difficile depuis ce printemps. Cette situation a des répercussions notables sur la qualité des récoltes et les résultats financiers annuels, sans oublier le stress constant et le rythme effréné à vouloir accomplir en une journée le travail de deux.

Restons prudents — un accident peut survenir si rapidement.

Pour ce qui est des travaux en cours à la municipalité, le tout se déroule bien comme prévu grâce à notre personnel très dévoué pour la municipalité et pour vous.

L'asphaltage du 3e Rang Est touche à sa fin.

La citerne sèche achetée à l'automne dernier pour renforcer la sécurité incendie est maintenant installée au coin de la route Jeffrey et du 2e Rang Ouest, répondant ainsi aux exigences réglementaires en matière de protection sur le territoire.

Les terrains appartenant à la municipalité du côté nord de la Route 132, en face de la rue Saint-Louis, sont vendus: un terrain résidentiel, un terrain à usage agricole et un terrain à usage commercial. Le montant reçu permettra de rembourser le solde du prêt contracté pour l'achat des stations de pompage, lors du renouvellement. Dans le futur, la municipalité retirera des revenus de taxes sur ces terrains. Avec l'acquisition du terrain de M. Antoine Boucher, situé à l'est de la rue St-Louis, il y a place pour un bon développement résidentiel futur.

Un mandat a été confié aux ingénieurs de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) afin de préparer les plans et devis relatifs aux égouts du chemin de la Station, dans le but d'être prêt l'an prochain.

Arpents-Verts: Les études sont toujours en cours pour déterminer quand seront effectués les travaux de réfection des égouts sanitaires et pluviaux dans la rue des Érables et la rue des Arpents-Verts. Les gens de ce secteur, incluant la rue du Ruisseau qui a été faite l'an passé, seront convoqués en août pour une séance d'information sur ce projet.

Pour le projet du regroupement, nous sommes toujours en attente du dépôt du rapport de la commissaire Me Haince. Toutefois, à la suite d'une rencontre Teams qui a eu lieu le 15 juillet entre les trois maires et deux représentants du MAMH pour des ajustements à certains articles du décret, ils ont mentionné ne pas avoir la réponse officielle, mais que si cela était pour être négatif nous ne serions pas en train de discuter ensemble pour corriger des points juridiques du texte. Merci aux gens qui ont participé d'une façon ou d'une autre, très belle participation des gens de Sainte-Anne, merci!

Le 21 juin dernier, au parc du Petit Ruisseau dans les Arpents-Verts, avait lieu l'inauguration des travaux réalisés au parc et à la halte routière municipale. Cette occasion marquait aussi le lancement officiel de notre politique de la famille et des personnes âgées pour 2025-2028. Ce fut une belle réussite accueillie avec beaucoup d'enthousiasme. C'est une fierté de réaliser des projets qui servent et mobilisent la population. C'est à vous de bien l'utiliser, de nous aider à le garder beau et de participer avec nous pour créer des activités stimulantes pour nos jeunes.

Ce projet a été réalisé grâce à l'appui financier du gouvernement du Québec dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (50 000 \$), de la MRC de Kamouraska dans le cadre du Fonds régions et ruralité - Volet 2 (50 000 \$) et de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière (22 000 \$).



Photo à gauche : le maire a rencontré la ministre responsable des Aînés, Mme Sonia Bélanger, ainsi que le député de la Côte-du-Sud, M. Mathieu Rivest, et leur a remis le document de la Politique de la famille et des personnes âgées 2025-2028 de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

Photos à droite : Inauguration au parc du Petit Ruisseau

À la séance du conseil du lundi 7 juillet 2025, une résolution a été prise pour demander à la Commission de toponymie de nommer le Parc Bioalimentaire au nom suivant Parc Bioalimentaire Rosaire Ouellet.

Merci à tous, au nom du conseil, de tous les employés et en mon nom personnel, soyez prudent et bon été.

Jean-François Pelletier, maire

VACANCES ESTIVALES HORAIRE MODIFIÉ

En raison des vacances estivales, veuillez prendre note des changements suivants à l'horaire du bureau municipal :

📅 Changements à venir :
Mardi 22 juillet

🕒 Le bureau sera ouvert de
8 h 30 à 10 h et de 13 h 30 à 16 h 30



Vendredi 1er août

Le bureau municipal sera fermé pour la journée

☀️ **BON ÉTÉ À TOUS**
MERCI POUR VOTRE COMPRÉHENSION
ET VOTRE PRÉCIEUSE COLLABORATION

Horaire habituel:

Lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h
et 13 h à 16 h 30
Vendredi : 8 h 30 à 12 h



Le service de voirie sera fermé du 20 juillet au 2 août inclusivement. En cas d'urgence, communiquez avec la municipalité au 418 856-3192.

Le bureau administratif reste ouvert, outre les deux modifications d'horaire, et le service de permis reste ouvert. Merci de votre compréhension et bon été à tous!

Nouvelle tarification des services en urbanisme

Le règlement numéro 411 sur la tarification des services en urbanisme est entré en vigueur depuis le 6 mai 2025.

Les tarifs appliqués varient suivant le type de permis. Quelques exemples :

- Opération cadastrale : 25 \$/ lot;
- Nouvelle construction, bâtiment principal résidentiel : 100 \$;
- Construction d'un bâtiment complémentaire : 40 \$;
- Travaux de rénovation, bâtiment principal ou complémentaire à usage résidentiel : 30 \$;
- Travaux de rénovation, bâtiment principal ou complémentaire à usage non résidentiel : 50 \$;
- Abattage d'arbre : 10 \$;
- Installation d'une piscine : 20 \$;
- Installation septique : 50 \$.

Pour davantage d'informations, vous pouvez;

- Consulter le règlement à partir du lien ci-après : <https://www.ste-anne-de-la-pocatiere.com/wp-content/uploads/2025/05/411-REGLEMENT-SUR-LA-TARIFICATION-DES-SERVICES-EN-URBANISME.pdf>

Ou contacter le bureau municipal pour l'obtention d'un permis au 418 856-3192 ou à paroisse@ste-anne-de-la-pocatiere.com

Sécurité des piscines résidentielles : mise en conformité obligatoire d'ici le 30 septembre 2025

Le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles s'applique à toutes les piscines, peu importe leur année d'installation.

Les propriétaires doivent s'assurer que leur piscine respecte les normes en vigueur. Celles-ci concernent notamment :



- le contrôle de l'accès à la piscine;
- les équipements de fonctionnement;
- les enceintes de sécurité;
- les plongeurs, plateformes et terrasses attenantes.

📄 Pour consulter l'ensemble des normes, visitez la page du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) :

👉 [Mesures de sécurité – piscines résidentielles](#)

Travaux nécessitant un permis municipal

Un permis est requis pour effectuer les travaux suivants :

- Construire, installer ou remplacer une piscine
- Installer un plongeur
- Construire une enceinte, une plateforme ou une terrasse donnant accès à une piscine

Autoévaluation recommandée

La municipalité encourage les citoyens à effectuer une autoévaluation de leur installation à l'aide des formulaires fournis par le ministère :

👉 [Sécurisez votre piscine](#)

Une fois complété, le formulaire peut être :

- déposé au bureau municipal;
- ou envoyé par courriel à paroisse@ste-anne-de-la-pocatiere.com

Contrôles à venir

À partir d'octobre 2025, l'équipe municipale pourra effectuer des visites sur le terrain pour s'assurer de la conformité des piscines.

📞 Pour plus d'informations ou pour obtenir un permis, contactez le bureau municipal au 418 856-3192.

Horaire de l'ÉCOCENTRE de La Pocatière



Du mardi au samedi,
de 8 h à 16 h
410, 14^e rue Bérubé



Rappel aux producteurs agricoles

Voici la liste des 8 matières admissibles au point de dépôt d'Agri-Récup à Saint-Philippe :

- Les petits sacs (semences, pesticides, fertilisants);
- Les grands sacs de vrac de plus de 100 kg;
- Les contenants de moins de 23 l;
- Les réservoirs et barils de plus de 23 l;
- Les ficelles;
- Les pellicules d'ensilage;
- Les sacs silos et les toiles d'ensilage;
- Les sacs de moulée.

Chaque matière doit être séparée, par exemple pas de ficelles avec les sacs silos et les toiles d'ensilage.

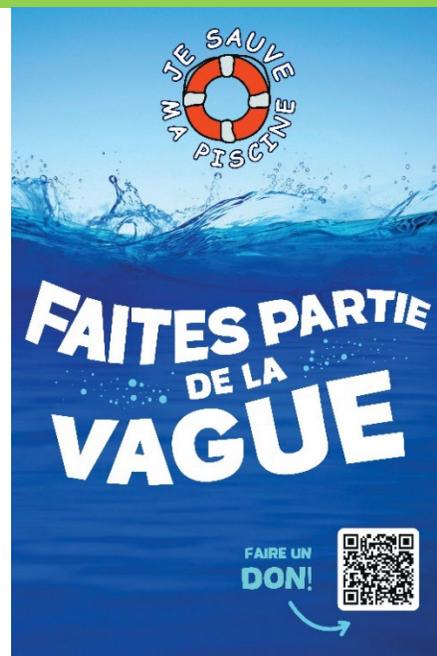
Quoi faire en cas de canicule

Assurez-vous de boire beaucoup d'eau sans attendre d'avoir soif, de passer quelques heures par jour dans un endroit climatisé ou frais et de fermer les rideaux ou stores lorsque le soleil brille et ventiler si possible lorsque la nuit est fraîche.

Un malaise ? Des questions sur votre santé? Appelez Info-Santé au 811 ou renseignez-vous auprès d'une infirmière ou d'un médecin. En cas d'urgence, appelez le 9-1-1

Pour en savoir plus : Quebec.ca

Campagne de levée de fond pour la piscine



Séance du conseil municipal

Lundi 4 août 2025 à 20 h

Salle municipale, située au 395 chemin des Sables Est
Bienvenue à toutes et à tous!



Photos : nouveaux aménagements à la halte routière, incluant les allées de dalles, bancs, tables accessibles aux personnes à mobilité réduite et abreuvoir extérieur